



CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 2 OCTOBRE 2023
PROCES VERBAL DE SEANCE

Le conseil municipal s'est réuni le lundi 2 octobre 2023 à 19 heures à la mairie de Moulton-Chicheboville sous la présidence de Mme Coralie ARRUEGO, Maire de Moulton-Chicheboville.

Etaient présents :

Mme Coralie ARRUEGO, M. Daniel BUISSON, M. Stéphane CASTEL, Mme Lucie CLÉMENT, Mme Claudine DESDEVISES, Mme Catherine GATEY, M. Nicolas GENS, M. Eric LECELLIER, M. Thierry LECOQ, M. Benoit LEJEUNES, Mme Alexandra LEPINAY, Mme Isabelle NEZET, Mme Sophie PALLU, M. Alexandre PIGEONNIER, M. Alexandre PRIEUR, Mme Christel POIROT, Mme Sylvie SALLÉ formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés :

Mme Elise BROSSE (pouvoir à Mme Christel POIROT.), M. Patrice CLUZE (pouvoir à Mme Coralie ARRUEGO), M. Matthieu PICHON (pouvoir à Mme Isabelle NEZET.), Mme Céline ROQUET (pouvoir à M. Eric LECELLIER), et M. Laurent VANDERSTICHELE (pouvoir à M. Stéphane CASTEL).

M. François-Xavier MACE

Mme Christel POIROT et Mme Isabelle NEZET ont été désignées secrétaires de séance à l'unanimité.

Madame la Maire ouvre ce conseil en accueillant les membres présents et informe le conseil des différents pouvoirs qui ont été attribués.

Elle rappelle ensuite qu'il convient d'approuver le registre des délibérations du conseil municipal prises lors de la réunion précédente du 4 septembre 2023.

Madame la Maire propose au conseil de passer aux points inscrits à l'ordre du jour :

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Madame la Maire annonce que le PV du 4 septembre 2023 est toujours en relecture. Il sera donc approuvé lors de la prochaine séance.

Madame Isabelle NEZET dit avoir eu la date du 16 octobre comme date de conseil et s'être calée sur celle-ci.

CDC VAL ES DUNES : RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Madame la Maire rappelle que les membres ont été destinataires du rapport d'activité de la CDC Valès Dunes, de même que les personnes inscrites sur la liste de diffusion. Ce rapport détaille les actions réalisées en 2022.

Elle demande s'il y a des remarques.

Devant l'absence de remarques, madame la Maire propose l'approbation du rapport d'activité 2022 de la CDC Valès Dunes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la délibération suivante :

<p style="text-align: center;">COMMUNE DE MOULT-CHICHEBOVILLE 14370 MOULT-CHICHEBOVILLE</p> <p>Date de convocation 25 septembre 2023</p> <p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>En exercice : 23 Présents : 16 Votants : 21</p>	<p style="text-align: center;">DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>L'an deux-mille-vingt-trois, le deux octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Moul't-Chicheboville en séance publique sous la présidence de Mme Coralie ARRUEGO, Maire de Moul't-Chicheboville.</p> <p>Etaient présents : Mme Coralie ARRUEGO, M. Daniel BUISSON, M. Stéphane CASTEL, Mme Lucie CLÉMENT, Mme Claudine DESDEVISES, Mme Catherine GATEY, M. Nicolas GENS, M. Eric LECCELLIER, M. Thierry LECOQ, Mme Alexandra LEPINAY, Mme Isabelle NÉZET, Mme Sophie PALLU, M. Alexandre PIGEONNIER, Mme Christel POIROT, M. Alexandre PRIEUR et Mme Sylvie SALLÉ formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Etaient absents excusés : Mme Elise BROSSE (pouvoir à Mme Christel POIROT), M. Patrice CLUZE (pouvoir à Mme Coralie ARRUEGO), M. Benoit LEJEUNES, M. François-Xavier MACÉ, M. Matthieu PICHON (pouvoir à Mme Isabelle NÉZET), Mme Céline ROQUET (pouvoir à M. Eric LECCELLIER) et M. Laurent VANDERSTICHELE (pouvoir à M. Stéphane CASTEL).</p> <p>Mme Isabelle NÉZET et Mme Christel POIROT ont été élues secrétaires de séance.</p>
<p>N° 2023 – 10 – 02 – 01</p> <p>Objet : Communauté de communes Valès dunes</p> <p>Rapport d'activité 2022</p> <p>Fait et délibéré le jour susdit</p> <p>Coralie ARRUEGO Maire de Moul't-Chicheboville</p>	<p>Madame la Maire présente le rapport des activités de la Communauté de communes Valès dunes pour l'année 2022 et le soumet à l'approbation des membres du conseil municipal ;</p> <p>Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal approuve l'ensemble du rapport d'activité 2022 de la Communauté de communes Valès dunes.</p>

..... **Adopté à l'unanimité**

Mairie de MOULT-CHICHEBOVILLE

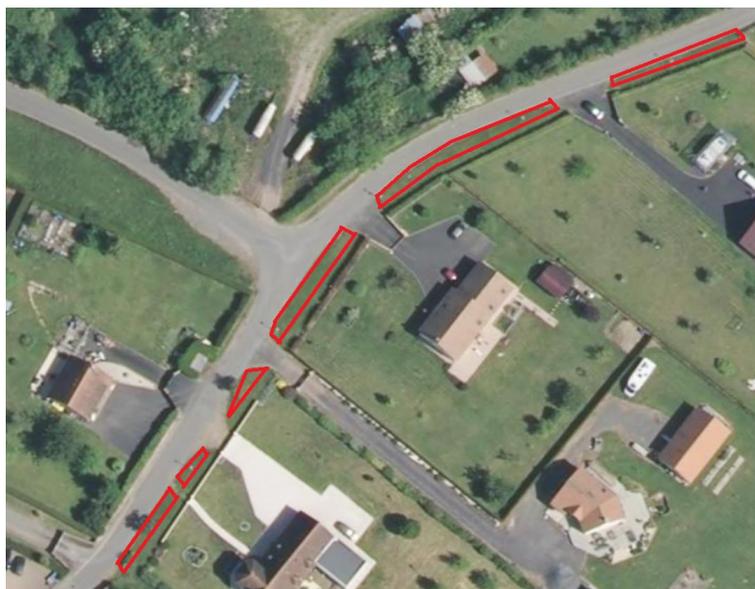
6 Rue Pierre Cingal – 14370 Moul't-Chicheboville - ☎ 02.31.27.94.30
Courriel : contact@mairie-mc.fr - Site internet : www.mairie-moul't.fr

TERRAINS RUE D'INGOUILLE

Après une rencontre avec deux des trois propriétaires concernés par la rupture de la convention sur l'entretien des terrains d'Ingouville, il est proposé d'acheter la partie des parcelles concernées contenant les réseaux d'eau et d'électricité.

Ces riverains nous ont fait part de leur accord sur ce projet et du fait qu'ils ne souhaitent pas créer des dépenses supplémentaires pour la commune par le déplacement des candélabres.

Le bornage et frais de notaires seront à la charge de la commune. Il est proposé au conseil municipal de voter la rétrocession à l'euro symbolique de ces parcelles. Le dossier sera transmis à Maître Michelland.



Madame la Maire annonce, qu'à la suite de la commission urbanisme, qui s'est tenue la semaine dernière, il est proposé de retirer ce point de l'ordre du jour, dans l'attente d'une rencontre entre l'adjoint et les propriétaires et d'un retour écrit de leur part.

Monsieur Thierry LECOQ pose une question concernant la convention. Il s'agit bien de laisser les espaces libres. Si on change les données, il s'interroge sur la possibilité d'étudier un dédommagement des clôtures.

Madame la Maire répond que c'est ce dont il avait été question la dernière fois.

Monsieur Thierry LECOQ explique que, sur les actes de notaire, il avait été demandé à l'époque, de ne pas clôturer ces terrains-là. Du coup, les propriétaires n'ont pas pu le faire jusqu'au bout leurs parcelles compte tenu de la présence des candélabres. Si la commune récupère une bande de terrain ou si c'est décalé, les propriétaires devront reculer les clôtures.

Madame la Maire répond que c'est ce qui leur avait été demandé à l'époque, et que la rétrocession aurait dû être faite depuis. Elle ajoute qu'il a été acté la dernière fois, de retirer la convention, que deux des trois riverains ont été rencontrés et que ceux-ci ont dit qu'ils redonnaient les emplacements des réseaux à la commune. La commune reprendra donc ces bandes de terrain et les propriétaires garderont le reste. Elle précise qu'après, elle ne les obligera pas à refaire une clôture ou une double clôture.

Monsieur Thierry LECOQ estime qu'à l'époque, sans cette instruction, ils auraient pu clôturer leurs terrains jusqu'au bout. Mais cela a été imposé par le maire de l'époque.

Madame la Maire explique ne pas vouloir refaire un dossier datant de 20 ans. Elle gère la situation aujourd'hui.

Mairie de MOULT-CHICHEBOVILLE

6 Rue Pierre Cingal – 14370 Moulton-Chicheboville - ☎ 02.31.27.94.30
Courriel : contact@mairie-mc.fr - Site internet : www.mairie-moulton.fr

Monsieur Thierry LECOQ ajoute qu'on change les données d'il y a 20 ans.

Madame la Maire répond que cela arrive souvent.

Monsieur Thierry LECOQ rappelle toutefois que la convention a été signée il y a juste 2 ou 3 ans.

Madame la Maire dit que cette convention n'est pas liée à ce qui a été décidé il y a 20 ans et que cette discussion a déjà eu lieu.

POINT REPORTE

TROTTOIRS ET VOIRIE CHEMIN GUILLAUME

Monsieur Alexandre PIGEONNIER présente ce point. Lors de la construction des habitations Chemin Guillaume, la commune historique de Moulton avait prévu la rétrocession à la commune des parcelles ZE 65, 66 et 67 constituant une partie de la voirie et du talus de protection. Il convient aujourd'hui de finaliser ce dossier avec les Consorts Périno, propriétaires de ces parcelles, qui ont donné leur accord. Il est proposé au conseil municipal de voter la rétrocession à l'euro symbolique de ces parcelles. Le dossier sera transmis à Maître Michelland.



Madame Catherine GATEY, qui n'a pu être présente à la commission urbanisme, demande le coût des trottoirs.

Madame la Maire répond qu'à l'heure actuelle, il s'agit d'un bout du talus et d'un bout de la voirie.

Madame Isabelle NEZET demande confirmation de l'accord des propriétaires.

Madame la Maire confirme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la délibération suivante :

Mairie de MOULT-CHICHEBOVILLE

6 Rue Pierre Cingal – 14370 Moulton-Chicheboville - ☎ 02.31.27.94.30
Courriel : contact@mairie-mc.fr - Site internet : www.mairie-moulton.fr

<p style="text-align: center;">COMMUNE DE MOULT-CHICHEBOVILLE 14370 MOULT-CHICHEBOVILLE</p>	<p style="text-align: center;">DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
<p>Date de convocation</p>	<p>L'an deux-mille-vingt-trois, le deux octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Moulton-Chicheboville en séance publique sous la présidence de Mme Coralie ARRUEGO, Maire de Moulton-Chicheboville.</p>
<p>25 septembre 2023</p>	<p>Etaient présents :</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>En exercice : 23 Présents : 16 Votants : 21</p>	<p>Mme Coralie ARRUEGO, M. Daniel BUISSON, M. Stéphane CASTEL, Mme Lucie CLÉMENT, Mme Claudine DESDEVISES, Mme Catherine GATEY, M. Nicolas GENS, M. Eric LECCELLIER, M. Thierry LECOQ, Mme Alexandra LEPINAY, Mme Isabelle NÉZET, Mme Sophie PALLU, M. Alexandre PIGEONNIER, Mme Christel POIROT, M. Alexandre PRIEUR et Mme Sylvie SALLÉ formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Etaient absents excusés :</p> <p>Mme Elise BROUSSE (pouvoir à Mme Christel POIROT), M. Patrice CLUZE (pouvoir à Mme Coralie ARRUEGO), M. Benoit LEJEUNES, M. François-Xavier MACÉ, M. Matthieu PICHON (pouvoir à Mme Isabelle NÉZET), Mme Céline ROQUET (pouvoir à M. Eric LECCELLIER) et M. Laurent VANDERSTICHELE (pouvoir à M. Stéphane CASTEL).</p> <p>Mme Isabelle NÉZET et Mme Christel POIROT ont été élues secrétaires de séance.</p>
<p>N° 2023 – 10 – 02 – 02</p> <p>Objet :</p> <p style="text-align: center;">Voirie</p> <p>Rétrocession Chemin Guillaume</p> <p>Fait et délibéré le jour susdit</p> <p>Coralie ARRUEGO Maire de Moulton-Chicheboville</p>	<p>Madame la Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que, lors de la construction des habitations Chemin Guillaume, la commune historique de Moulton avait prévu la rétrocession à la commune des parcelles ZE 65, 66 et 67 constituant une partie de la voirie et du talus de protection.</p> <p>Elle indique qu'il convient aujourd'hui de finaliser ce dossier avec les Consorts Périno, propriétaires de ces parcelles, qui ont donné leur accord.</p> <p>Madame la Maire propose au conseil municipal de voter la rétrocession à l'euro symbolique de ces parcelles.</p> <p>Vu l'avis des domaines en date du 28 septembre 2023 ;</p> <p>Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● décide la rétrocession à la commune des parcelles ZE 67 de 4 ca et ZE 68 de 79 ca au prix d' 1 € symbolique ; ● désigne Maître Michelland, notaire à Saint Sylvain, pour opérer la vente ; ● autorise Madame la Maire ou son représentant en charge de l'urbanisme à signer tous les documents relatifs à cette opération.

..... **Adopté à l'unanimité**

TROTTOIRS ET VOIRIE RUE DE VERDUN

Monsieur Alexandre PIGEONNIER explique que, lors de la construction des habitations rue de Verdun, la commune historique de Moulton avait prévu la rétrocession à la commune des parcelles AD 127 et 124 constituant une partie des trottoirs. Il convient aujourd'hui de finaliser ce dossier avec les Consorts Halley Bienacel, propriétaires de ces parcelles, qui ont donné leur accord. Il est proposé au conseil municipal de voter la rétrocession à l'euro symbolique de ces parcelles. Le dossier sera transmis à Maître Michelland.

Mairie de MOULT-CHICHEBOVILLE

6 Rue Pierre Cingal – 14370 Moulton-Chicheboville - ☎ 02.31.27.94.30
Courriel : contact@mairie-mc.fr - Site internet : www.mairie-moulton.fr



Madame Isabelle NEZET fait remarquer que, pour elle, cette rue s'appelait la rue du four à chaux.

Madame la Maire approuve. Elle précise qu'à sa connaissance, le nom officiel est rue de Verdun et ce, depuis longtemps.

Madame Claudine DESDEVISES ajoute qu'elle connaît aussi cette rue sous le nom de Four à chaux.

Madame Catherine GATEY demande si l'on a l'accord des propriétaires.

Madame la Maire répond affirmativement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la délibération suivante :

<p style="text-align: center;">COMMUNE DE MOULT-CHICHEBOVILLE 14370 MOULT-CHICHEBOVILLE</p>	<p style="text-align: center;">DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
<p>Date de convocation 25 septembre 2023</p>	<p>L'an deux-mille-vingt-trois, le deux octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Moullet-Chicheboville en séance publique sous la présidence de Mme Coralie ARRUEGO, Maire de Moullet-Chicheboville.</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>En exercice : 23 Présents : 16 Votants : 21</p>	<p>Etaient présents :</p> <p>Mme Coralie ARRUEGO, M. Daniel BUISSON, M. Stéphane CASTEL, Mme Lucie CLÉMENT, Mme Claudine DESDEVISES, Mme Catherine GATEY, M. Nicolas GENS, M. Eric LECCELLIER, M. Thierry LECOQ, Mme Alexandra LEPINAY, Mme Isabelle NÉZET, Mme Sophie PALLU, M. Alexandre PIGEONNIER, Mme Christel POIROT, M. Alexandre PRIEUR et Mme Sylvie SALLÉ formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Etaient absents excusés :</p> <p>Mme Elise BROSSE (pouvoir à Mme Christel POIROT), M. Patrice CLUZE (pouvoir à Mme Coralie ARRUEGO), M. Benoit LEJEUNES, M. François-Xavier MACÉ, M. Matthieu PICHON (pouvoir à Mme Isabelle NÉZET), Mme Céline ROQUET (pouvoir à M. Eric LECCELLIER) et M. Laurent VANDERSTICHELE (pouvoir à M. Stéphane CASTEL).</p> <p>Mme Isabelle NÉZET et Mme Christel POIROT ont été élues secrétaires de séance.</p>
<p>N° 2023 – 10 – 02 – 03</p> <p>Objet :</p> <p style="text-align: center;">Rétrocession de parcelle</p> <p style="text-align: center;">Rue de Verdun</p>	<p>Madame la Maire rappelle au conseil municipal que, lors de la construction des habitations de la rue de Verdun, le conseil municipal de la commune historique de Moullet avait prévu la rétrocession à la commune des parcelles AD 127 et 124 constituant une partie des trottoirs.</p> <p>Il convient aujourd'hui de finaliser ce dossier avec les Consorts Halley Bienacel, propriétaires de ces parcelles, qui ont donné leur accord.</p> <p>Il est proposé au conseil municipal de voter la rétrocession à l'euro symbolique de ces parcelles.</p>

Mairie de MOULT-CHICHEBOVILLE

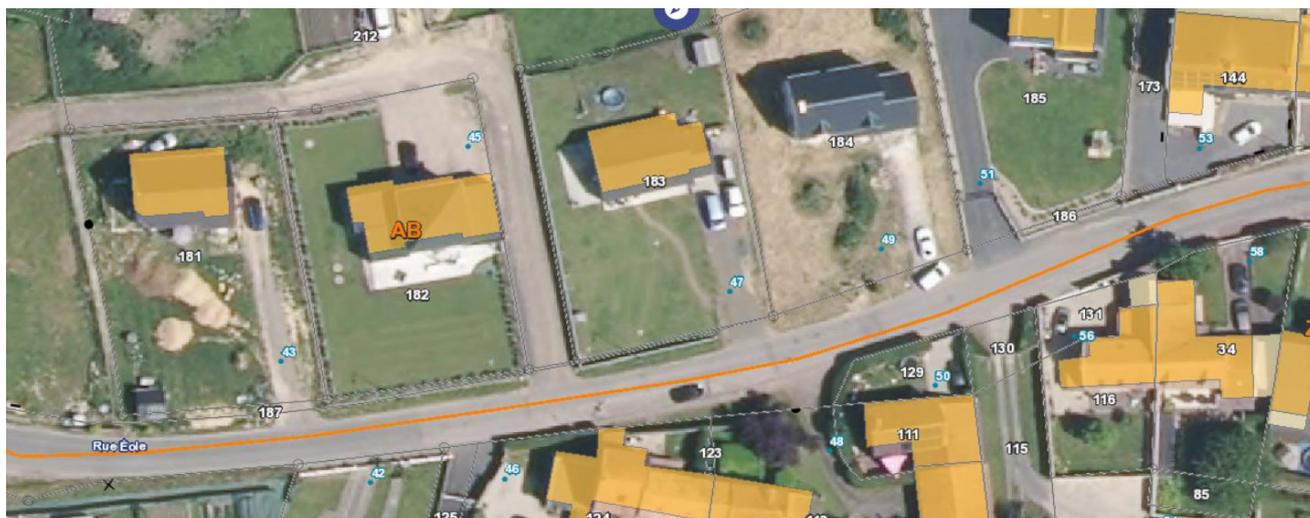
6 Rue Pierre Cingal – 14370 Moullet-Chicheboville - ☎ 02.31.27.94.30
Courriel : contact@mairie-mc.fr - Site internet : www.mairie-moullet.fr

<p>Fait et délibéré le jour susdit</p> <p>Coralie ARRUEGO Maire de Moul-Chicheboville</p>	<p>Vu l'avis des domaines en date du 2 octobre 2023 ;</p> <p>Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> • autorise la rétrocession à la commune des parcelles AD 127 et AD 124 appartenant aux consorts HALLEY BIENACEL, • désigne Maître MICHELLAND, notaire à Saint-Sylvain, pour opérer cette rétrocession • autorise Madame la Maire ou son représentant en charge de l'Urbanisme à signer les documents correspondants.
---	---

..... **Adopté à l'unanimité**

TROTTOIRS ET VOIRIE RUE EOLE

Monsieur Alexandre PIGEONNIER présente ce point. Lors de la construction des habitations rue Eole, la commune historique de Chicheboville avait prévu la rétrocession à la commune des parcelles AB 186 et 187 constituant une partie de la voirie. Il convient aujourd'hui de finaliser ce dossier avec les Consorts Leddet, propriétaires de ces parcelles. Il est proposé au conseil municipal de voter la rétrocession à l'euro symbolique de ces parcelles.



Devant l'absence de question, madame la Maire soumet ce point au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la délibération suivante :

<p style="text-align: center;">COMMUNE DE MOULT-CHICHEBOVILLE 14370 MOULT-CHICHEBOVILLE</p>	<p style="text-align: center;">DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>L'an deux-mille-vingt-trois, le deux octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Moulton-Chicheboville en séance publique sous la présidence de Mme Coralie ARRUEGO, Maire de Moulton-Chicheboville.</p>
<p>Date de convocation</p> <p style="text-align: center;">25 septembre 2023</p>	
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>En exercice : 23 Présents : 16 Votants : 21</p>	<p>Etaient présents : Mme Coralie ARRUEGO, M. Daniel BUISSON, M. Stéphane CASTEL, Mme Lucie CLÉMENT, Mme Claudine DESDEVISES, Mme Catherine GATEY, M. Nicolas GENS, M. Eric LECPELLIER, M. Thierry LECOQ, Mme Alexandra LEPINAY, Mme Isabelle NÉZET, Mme Sophie PALLU, M. Alexandre PIGEONNIER, Mme Christel POIROT, M. Alexandre PRIEUR et Mme Sylvie SALLÉ formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Etaient absents excusés : Mme Elise BROUSSE (pouvoir à Mme Christel POIROT), M. Patrice CLUZE (pouvoir à Mme Coralie ARRUEGO), M. Benoit LEJEUNES, M. François-Xavier MACÉ, M. Matthieu PICHON (pouvoir à Mme Isabelle NÉZET), Mme Céline ROQUET (pouvoir à M. Eric LECPELLIER) et M. Laurent VANDERSTICHELE (pouvoir à M. Stéphane CASTEL).</p> <p>Mme Isabelle NÉZET et Mme Christel POIROT ont été élues secrétaires de séance.</p>
<p>N° 2023 – 10 – 02 – 04</p> <p>Objet :</p> <p style="text-align: center;">Rétrocession de trottoirs et de voirie</p> <p style="text-align: center;">Rue Eole</p> <p>Fait et délibéré le jour susdit</p> <p>Coralie ARRUEGO Maire de Moulton-Chicheboville</p>	<p>Madame la Maire rappelle au conseil municipal que, lors de la construction des habitations de la rue Eole, le conseil municipal de la commune historique de Chicheboville avait prévu la rétrocession à la commune des parcelles 158 AB 186 et 158 AB 187 constituant une partie de la voirie.</p> <p>Il convient aujourd'hui de finaliser ce dossier avec les conjoints LEDDET, propriétaires de ces parcelles.</p> <p>Il est proposé au conseil municipal de voter la rétrocession à l'euro symbolique de ces parcelles.</p> <p>Vu l'avis des domaines en date du ???</p> <p>Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> • autorise la rétrocession à la commune des parcelles 158 AB 186 et 158 AB 187 appartenant aux conjoints LEDDET, • désigne Maître MICHELLAND, notaire à Saint-Sylvain, pour opérer cette rétrocession, • autorise Madame la Maire ou son représentant en charge de l'Urbanisme à signer les documents correspondants.

..... **Adopté à l'unanimité**

MOTION ENGAGEANT LES DEUX COMMUNES SUR LE PROJET DE DEVIATION DE BENEUVILLE ET DE BILLY

Madame la Maire fait lecture de la motion proposée.

« Depuis plus de 4 ans, les habitants du Hameau de Béneuville subissent des nuisances diverses dues aux passages de poids lourds se rendant notamment aux sites d'enfouissement des déchets exploités par Véolia et de la carrière de calcaire exploitée par Phosphéa telles que : bruits, maisons détruites ou

endommagées, accidentalité routière, versements de divers produits sur la chaussée, dégradations des voiries, impossibilité pour les piétons de se rendre à la gare, aux écoles ou aux arrêts de bus.

Le passage par Billy, bien que moins utilisé, pose les mêmes problèmes d'infrastructures et de sécurité aux habitants.

De leur côté, les entreprises sont également pénalisées par cette situation qui limite leur développement et, à terme, leur pérennité économique.

La situation ne peut durer en l'état.

Aujourd'hui, en raison du travail réalisé depuis ces derniers mois par nos deux communes, nous sommes en mesure d'affirmer que ce dossier, vieux de plus de 30 ans, n'a probablement jamais été si près d'aboutir comme en témoignent :

- *L'obtention de l'accord donné par les agriculteurs concernés par l'un des trajets proposés ;*
- *L'engagement moral des deux entreprises concernées de prendre en charge les travaux de voirie et tout ce qui s'y rattache ;*
- *L'implication des services de l'Etat pour les questions relatives au projet.*

Nos deux communes, sous réserve de l'avis favorable de leurs conseils municipaux respectifs, et comme convenu lors de la réunion du 17 mars 2023, s'engagent à prendre en charge :

Pour Moulth-Chicheboville et Valambray : le partage des frais d'études telles que géomètre, maîtrise d'œuvre (liste non limitative).

Pour Moulth-Chicheboville : les dépenses d'acquisitions foncières et les frais correspondant inhérentes au projet.

Considérant qu'aucune des voies d'accès aux sites d'exploitation existantes : RD 80 Béneauville-Moulth-Chicheboville, RD 232 Billy-Valambray, RD 80 Par Saint Aignan de Cramenil-le Castelet, ne sont ni aménagées ni adaptées aux passages des poids-lourds dont le PTAC (Poids Total Autorisé en Charge) est supérieur à 3.5 tonnes.

Compte-tenu de l'urgence qu'il y a à trouver une solution commune à ce dossier si ancien,

Par cette motion, l'ensemble des élus de Moulth-Chicheboville et Valambray s'associent et affirment leur volonté de faire aboutir le projet de déviation en ayant uniquement à l'esprit le bien-être de nos habitants. »

Madame Isabelle NEZET demande pourquoi la motion n'était pas dans les pièces envoyées.

Madame la Maire répond qu'elle est dans la NES (note d'explication synthétique).

Madame Isabelle NEZET demande des informations concernant l'arrêté pris par madame la Maire.

Madame la Maire répond que l'arrêté est suspendu provisoirement dans l'attente d'une solution. La mairie n'a pas encore communiqué car une réunion a eu lieu vendredi à 14 heures avec les élus de Valambray sur la possibilité des tracés et une reprise du dossier.

Madame la Maire précise avoir écrit le compte-rendu ce week-end et en lien avec M. Sébastien LAUVRAY de Véolia, il a été envoyé pour relecture à l'ensemble des participants la veille. Elle attend une validation des élus de Valambray et ensuite il pourra être diffusé de manière assez large.

Madame Isabelle NEZET demande si les élus de Valambray ont signé.

Madame la Maire répond que cela été voté à l'unanimité fin septembre.

Madame Isabelle NEZET ajoute que l'on revient au jour où madame la Maire avait pris l'arrêté et au fait que plusieurs élus pensaient qu'avant de prendre l'arrêté, il serait utile de discuter. Finalement, on en revient à cela.

Madame la Maire pense que c'est l'inverse. Sans nouvelle et sans information, l'arrêté a été pris et là les choses ont bougé et la Préfecture s'est saisie du dossier.

Mairie de MOULT-CHICHEBOVILLE

6 Rue Pierre Cingal – 14370 Moulth-Chicheboville - ☎ 02.31.27.94.30
Courriel : contact@mairie-mc.fr - Site internet : www.mairie-moulth.fr

Monsieur Stéphane CASTEL ajoute que c'est surtout le Préfet qui a sommé les entreprises et les communes de trouver une solution.

Madame la Maire ajoute avoir été reçue avec monsieur Patrice MARTIN début décembre par madame BESSY (Préfecture) et cette dernière a donné un calendrier détaillé dans le compte-rendu, en disant de prendre une motion, rédigée avec monsieur Patrice MARTIN, relue par monsieur BILLON de la Préfecture, qui a donné le texte présenté ce soir pour lequel aucune modification ne doit être apportée. En effet, il a été réécrit par la Préfecture.

Madame la Maire ajoute que la motion lance le projet car cette fois-ci, il y a un retour écrit, ce qui est nouveau, et un engagement des voisins officiellement. La deuxième étape sera de se mettre d'accord sur un tracé, ce qui était en partie l'objet de la première réunion. Une fois ces tracés étudiés, on envoie les possibilités de tracés à la Préfecture, qui prend la main sur le dossier et dit ce qui est possible ou pas, une sorte de pré-étude des obstacles administratifs aux tracés proposés. Une fois validation faite par la Préfecture d'un ou des tracé(s), il y aura un nouveau vote en conseil municipal, avant la fin de l'année, pour définir le tracé définitif. Ensuite, il faudra recruter un maître d'œuvre, parce que ce projet concerne le territoire communal. Celui-ci portera le projet et sera chargé de rédiger un appel d'offre et un dossier de consultation présentés aux entreprises. De là, on partira sur la partie financement : les communes paient le maître d'œuvre pour moitié, tous les frais annexes d'études pour moitié, les frais de géomètre pour moitié, les frais de notaire pour moitié.

La part pour la commune concerne les acquisitions foncières car seule la commune peut devenir propriétaire des terrains, vraisemblablement on s'orienterait vers l'achat d'un mètre linéaire de chaque côté des chemins.

Monsieur Stéphane CASTEL précise qu'il s'agit d'un mètre linéaire au total.

Madame la Maire ajoute qu'elle voulait dire d'un côté ou de l'autre. Les chemins communaux font 6 mètres, il faut donc que la voirie fasse 6 mètres. On sait qu'il faut ajouter le pluvial, 50 cm de chaque côté pour éviter que les agriculteurs soient gênés. Les entreprises financeraient l'ensemble de la route, route qui arriverait uniquement pour les entreprises concernées.

Madame Isabelle NEZET demande si l'on a une idée du coût pour la commune.

Madame la Maire répond par la négative. Cela va dépendre du tracé.

Monsieur Stéphane CASTEL ajoute qu'un tracé se distingue parmi les autres, entre les contraintes pour la commune, pour les entreprises et les acquisitions foncières.

Madame Isabelle NEZET demande si l'on a un calendrier.

Madame la Maire répond que suite au vote de la motion, le tracé est choisi, avant la fin de l'année. Début 2024, la Préfecture donne son accord ou non, avant mars du fait des cérémonies commémoratives du 80^{ème} anniversaire du débarquement ; ensuite, les études ou non et le lancement de la consultation et un appel d'offre espéré avant l'été 2024.

Monsieur Stéphane CASTEL explique que la date du conseil municipal dépendra du vote.

Madame la Maire et monsieur Stéphane CASTEL trouvent que le projet avance correctement, que les discussions sont constructives. Avoir fait bouger un peu les lignes a permis que le dossier se débloque. L'intervention de l'Etat a été très favorable sur ce dossier.

Madame Sophie PALLU ajoute que l'arrêté a aussi aidé. L'arrêté en lui-même est complètement recevable.

Monsieur Stéphane CASTEL et madame Sophie PALLU ajoutent que l'arrêté n'a été que suspendu en attendant. La commune était dans son droit de prendre cet arrêté.

La Préfecture a dit que l'arrêté serait remis en place s'il n'y avait pas d'accord.

Madame la Maire ajoute qu'il y a des intérêts économiques sous-jacents. Les sociétés ont des volontés de développement qui sont actuellement limitées.

A la demande de madame Isabelle NEZET, il est répondu que les tracés potentiels figurent dans le compte-rendu.

Mairie de MOULT-CHICHEBOVILLE

6 Rue Pierre Cingal – 14370 Moulit-Chicheboville - ☎ 02.31.27.94.30
Courriel : contact@mairie-mc.fr - Site internet : www.mairie-moulit.fr

A la demande de monsieur Thierry LECOQ, il est répondu qu'il y a potentiellement 3 tracés, un quatrième ayant été abandonné.

Monsieur Stéphane CASTEL ajoute qu'un tracé semble économiquement, techniquement et foncièrement viable.

Un tracé à sens unique a été abandonné de suite. Tous les élus s'accordent pour penser que le tracé ne doit traverser aucun bourg ou village. Les problèmes de sécurité interne au site doivent aussi être pris en compte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la délibération suivante :

<p style="text-align: center;">COMMUNE DE MOULT-CHICHEBOVILLE 14370 MOULT-CHICHEBOVILLE</p>	<p style="text-align: center;">DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>L'an deux-mille-vingt-trois, le deux octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Moulton-Chicheboville en séance publique sous la présidence de Mme Coralie ARRUEGO, Maire de Moulton-Chicheboville.</p>
<p>Date de convocation</p> <p style="text-align: center;">25 septembre 2023</p>	<p>Etaient présents :</p> <p>Mme Coralie ARRUEGO, M. Daniel BUISSON, M. Stéphane CASTEL, Mme Lucie CLÉMENT, Mme Claudine DESDEVISES, Mme Catherine GATEY, M. Nicolas GENS, M. Eric LECELLIER, M. Thierry LECOQ, Mme Alexandra LEPINAY, Mme Isabelle NÉZET, Mme Sophie PALLU, M. Alexandre PIGEONNIER, Mme Christel POIROT, M. Alexandre PRIEUR et Mme Sylvie SALLÉ formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Etaient absents excusés :</p> <p>Mme Elise BROSSE (pouvoir à Mme Christel POIROT), M. Patrice CLUZE (pouvoir à Mme Coralie ARRUEGO), M. Benoit LEJEUNES, M. François-Xavier MACÉ, M. Matthieu PICHON (pouvoir à Mme Isabelle NÉZET), Mme Céline ROQUET (pouvoir à M. Eric LECELLIER) et M. Laurent VANDERSTICHELE (pouvoir à M. Stéphane CASTEL).</p> <p>Mme Isabelle NÉZET et Mme Christel POIROT ont été élues secrétaires de séance.</p>
<p>N° 2023 – 10 – 02 – 05</p> <p>Objet :</p> <p style="text-align: center;">Déviations de Béneauville</p> <p>Motion engageant les communes de Moulton-Chicheboville et de Valambray sur le projet de déviation de Béneauville et de Billy</p>	<p>Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal adopte la motion suivante :</p> <p>« Depuis plus de 4 ans, les habitants du Hameau de Béneauville subissent des nuisances diverses dues aux passages de poids lourds se rendant notamment aux sites d'enfouissement des déchets exploités par Véolia et de la carrière de calcaire exploitée par Phosphéa telles que : bruits, maisons détruites ou endommagées, accidentalité routière, versements de divers produits sur la chaussée, dégradations des voiries, impossibilité pour les piétons de se rendre à la gare, aux écoles ou aux arrêts de bus.</p> <p>Le passage par Billy, bien que moins utilisé, pose les mêmes problèmes d'infrastructures et de sécurité aux habitants.</p> <p>De leur côté, les entreprises sont également pénalisées par cette situation qui limite leur développement et, à terme, leur pérennité économique.</p> <p>La situation ne peut durer en l'état.</p> <p>Aujourd'hui, en raison du travail réalisé depuis ces derniers mois par nos deux communes, nous sommes en mesure d'affirmer que ce dossier, vieux de plus de 30 ans, n'a probablement jamais été si près d'aboutir comme en témoignent :</p> <p>L'obtention de l'accord donné par les agriculteurs concernés par l'un des trajets proposés ;</p> <p>L'engagement moral des deux entreprises concernées de prendre en charge les travaux de voirie et tout ce qui s'y rattache ;</p> <p>L'implication des services de l'Etat pour les questions relatives au projet.</p> <p>Nos deux communes, sous réserve de l'avis favorable de leurs conseils municipaux respectifs, et comme convenu lors de la réunion du 17 mars 2023, s'engagent à prendre en charge :</p> <p>Pour Moulton-Chicheboville et Valambray : le partage des frais d'études telles que</p>

Mairie de MOULT-CHICHEBOVILLE

6 Rue Pierre Cingal – 14370 Moulton-Chicheboville - ☎ 02.31.27.94.30
Courriel : contact@mairie-mc.fr - Site internet : www.mairie-moulton.fr

<p>Fait et délibéré le jour susdit</p> <p>Coralie ARRUEGO Maire de Moulth-Chicheboville</p>	<p>géomètre, maîtrise d'œuvre (liste non limitative). Pour Moulth-Chicheboville : les dépenses d'acquisitions foncières et les frais correspondant inhérentes au projet. Considérant qu'aucune des voies d'accès aux sites d'exploitation existantes : RD 80 Béneauville-Moulth-Chicheboville, RD 232 Billy-Valambray, RD 80 Par Saint Aignan de Cramenil-le Castelet, ne sont ni aménagées ni adaptées aux passages des poids-lourds dont le PTAC (Poids Total Autorisé en Charge) est supérieur à 3.5 tonnes. Compte-tenu de l'urgence qu'il y a à trouver une solution commune à ce dossier si ancien, Par cette motion, l'ensemble des élus de Moulth-Chicheboville et Valambray s'associent et affirment leur volonté de faire aboutir le projet de déviation en ayant uniquement à l'esprit le bien-être de nos habitants. »</p>
---	--

..... **Adopté à l'unanimité**

QUESTIONS DIVERSES

Madame la Maire précise avoir une question diverse à savoir une motion ZAN.

Elle explique avoir reçu de la commune de Bellengreville et de l'association des maires ruraux de France, qui a un relai désormais à Cesny-aux-Vignes, une motion sur la Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

Madame la Maire donne lecture de la motion :

*Motion Zéro Artificialisation Nette & Villages de l'avenir
Non aux ruralités sous cloche*

« Nous proposons un autre aménagement du territoire, favorable au monde rural et à l'équilibre entre les territoires »

L'Association des maires ruraux de France tire la sonnette d'alarme sur les risques de mise sous cloche de nombreux espaces ruraux en raison des décisions précipitées que s'apprêtent à prendre l'Assemblée nationale concernant l'objectif de réduction du rythme de l'artificialisation des sols à travers le vote d'une loi visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de « zéro artificialisation nette » au cœur des territoires,

Elle dénonce une approche à sens unique qui s'affranchit de l'autre enjeu majeur : la rénovation et la revitalisation des cœurs de villages et de bourgs.

Elle demande au législateur de ne pas valider des choix de l'administration visant à faire des élus locaux de simples exécutants, réduits à se conformer à l'interprétation contraignante des textes opérée par les services de l'Etat. Elle condamne cette logique d'encadrement des actions des collectivités territoriales, reflet d'un dogme étatique dépeignant les collectivités territoriales comme les premières responsables de l'étalement urbain. C'est oublié que jusque dans les années 80, l'Etat était le premier aménageur du territoire.

L'AMRF demande à ce que chacun prenne conscience de la valeur des aménités rurales et de l'importance de préserver ces divers paysages de campagnes qui font toute la richesse de nos territoires. A ce titre, elle appelle les députés à prendre le temps de bien comprendre les enjeux et les conséquences mortifères sur de nombreuses communes de leur circonscription d'élection.

Depuis de nombreuses années, l'AMRF réclame et propose un débat sur l'aménagement du territoire.

Mairie de MOULT-CHICHEBOVILLE

6 Rue Pierre Cingal – 14370 Moulth-Chicheboville - ☎ 02.31.27.94.30
Courriel : contact@mairie-mc.fr - Site internet : www.mairie-moulth.fr

Il est aujourd'hui au point mort alors que les services de l'Etat depuis des mois tentent d'imposer au Parlement une méthode verticale et comptable qui scelle la destinée de zones rurales pour des dizaines d'années, sans débat sur les objectifs en prolongeant une approche qui oppose ruralité et villes en privilégiant le droit à s'étendre des métropoles.

Les maires ruraux rappellent leur contribution forte à la réduction observée dans le rythme d'artificialisation.

Des villages de l'avenir

Il est urgent de concilier l'atteinte des objectifs de sobriété foncière avec celui développement des territoires ruraux à l'heure où la contribution de ces derniers est incontournable pour faire face aux défis environnementaux et sociétaux actuels et à venir.

A cette sobriété opérationnelle doivent s'ajouter des outils et financements pour la rénovation des cœurs de villages de l'avenir.

L'AMRF plaide aujourd'hui pour que nos conseils municipaux puissent se réapproprier l'aménagement de leurs territoires et soient en mesure d'opérer des choix stratégiques, en concertation avec les autres territoires, qui impacteront le quotidien de nos concitoyens.

Oui, nous avons pour ambition de rénover l'habitat existant, protéger les paysages et faire du monde rural un espace d'accueil à l'heure où nos concitoyens sont de plus en plus nombreux à y converger (+ 4% en 10 ans selon l'Insee).

L'AMRF demande :

- 1. la mise en œuvre d'un réel « plan Marshall » en faveur de la réhabilitation du bâti vacant dans les communes rurales intégrant des moyens financiers, un accompagnement en ingénierie, des outils juridiques facilitant le changement de destination du bâti agricole, une réflexion sur le code du patrimoine.*
- 2. L'inscription dans la loi du Droit au projet qui permette de porter des projets d'intérêt communal ou multi-communal.*
- 3. L'inscription dans la loi de l'inversion de l'exigence : permettre plus à ceux qui ont artificialisé moins*
- 4. l'intensification des concertations régionales sur l'aménagement équilibrée du territoire associant tous les maires et pas seulement les Scot*
- 5. que ce soit le projet qui définisse l'espace à mobiliser et non l'inverse*
- 6. une bonne information de la part de l'Etat sur ses objectifs chiffrés en matière de projets nationaux et européens, la publications d'outils nationaux finalisés permettant aux élus de s'informer objectivement sur les différents scenarii de réduction de consommation des ENAF assortie à la technicité des textes, empêchent la tenue d'un authentique débat politique où les élus décideraient en responsabilité.*
- 7. le retrait, dans le décompte régional, de l'artificialisation induite par un projet d'envergure nationale*
- 8. la réécriture du décret d'application n°2022-762 dit « SRADDET » pour que la déclinaison territoriale n'impacte pas le solde l'artificialisation d'un territoire dont les administrés ne seraient pas majoritairement bénéficiaires de ce projet, notamment les établissements publics ;*

Devant l'absence de question, madame la Maire propose d'adopter la motion sur la ZAN.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la délibération suivante :

Mairie de MOULT-CHICHEBOVILLE

6 Rue Pierre Cingal – 14370 Moulton-Chicheboville - ☎ 02.31.27.94.30
Courriel : contact@mairie-mc.fr - Site internet : www.mairie-moulton.fr

<p style="text-align: center;">COMMUNE DE MOULT-CHICHEBOVILLE 14370 MOULT-CHICHEBOVILLE</p>	<p style="text-align: center;">DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>L'an deux-mille-vingt-trois, le deux octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Moulton-Chicheboville en séance publique sous la présidence de Mme Coralie ARRUEGO, Maire de Moulton-Chicheboville.</p>
<p>Date de convocation</p> <p style="text-align: center;">25 septembre 2023</p>	
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>En exercice : 23 Présents : 16 Votants : 21</p>	<p>Etaient présents : Mme Coralie ARRUEGO, M. Daniel BUISSON, M. Stéphane CASTEL, Mme Lucie CLÉMENT, Mme Claudine DESDEVISES, Mme Catherine GATEY, M. Nicolas GENS, M. Eric LECPELLIER, M. Thierry LECOQ, Mme Alexandra LEPINAY, Mme Isabelle NÉZET, Mme Sophie PALLU, M. Alexandre PIGEONNIER, Mme Christel POIROT, M. Alexandre PRIEUR et Mme Sylvie SALLÉ formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Etaient absents excusés : Mme Elise BROSSE (pouvoir à Mme Christel POIROT), M. Patrice CLUZE (pouvoir à Mme Coralie ARRUEGO), M. Benoit LEJEUNES, M. François-Xavier MACÉ, M. Matthieu PICHON (pouvoir à Mme Isabelle NÉZET), Mme Céline ROQUET (pouvoir à M. Eric LECPELLIER) et M. Laurent VANDERSTICHELE (pouvoir à M. Stéphane CASTEL).</p> <p>Mme Isabelle NÉZET et Mme Christel POIROT ont été élues secrétaires de séance.</p>
<p>N° 2023 – 10 – 02 – 06</p> <p>Objet :</p> <p style="text-align: center;">Approbation de la motion « Zéro Artificialisation Nette » de l'AMRF</p> <p>Fait et délibéré le jour susdit</p> <p>Coralie ARRUEGO Maire de Moulton-Chicheboville</p>	<p>Considérant que la commune partage l'ambition de réduire le phénomène d'artificialisation des sols et de préserver la qualité des aménités rurales ; Considérant que les objectifs lui étant (ou en passe de lui être) assignés par le schéma de cohérence territoriale impacteront la commune dans son développement ; Considérant que l'atteinte de l'objectif de « Zéro Artificialisation Nette » passera par l'octroi de moyens substantiels pour accélérer le recyclage du foncier, la rénovation du bâti et par la reconnaissance d'un véritable droit au projet communal ; Vu la proposition de loi visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de « zéro artificialisation nette » au cœur des territoires, Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et résilience face à ses effets, et notamment son article 194 ; Vu le décret n° 2022-762 du 22 avril 2022 relatif aux objectifs et aux règles générales en matière de gestion économe de l'espace et de lutte contre l'artificialisation des sols du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires ; Vu le décret n° 2022-763 du 22 avril 2022 relatif à la nomenclature de l'artificialisation des sols pour la fixation et le suivi des objectifs dans les documents de planification et d'urbanisme ;</p> <p>Le conseil municipal, après avoir entendu Madame la Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré à la majorité (20 voix pour et 1 abstention) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE la motion « Zéro Artificialisation Nette » de l'Association des maires ruraux de France annexée à la présente délibération. • ADRESSE la présente délibération et la motion à l'ensemble des communes membre de la Communauté de communes Valès dunes. • ADRESSE la présente délibération et la motion au député de la Circonscription. • AUTORISE Madame la Maire ou son adjoint délégué à signer tout document et actes s'y rapportant.

..... **Adopté à la majorité (3 abstentions, 19 voix pour)**

Madame la Maire ajoute avoir reçu une question de monsieur Matthieu PICHON sur la déviation mais elle estime que la réponse est donnée dans le point consacré à la motion sur ce sujet sur le point de la déviation. En effet, Il voulait savoir où en était le projet.

Madame la Maire évoque à présent une question de madame Isabelle NEZET sur l'organisation des conseils municipaux.

Madame Isabelle NEZET souhaite savoir si on pourrait avoir un calendrier prévisionnel des conseils municipaux sur au moins quelques mois. De plus, elle rappelle que la révision du règlement intérieur du conseil municipal avait été discuté et que rien n'a été programmé à l'heure actuelle.

Madame la Maire répond qu'un point sera fait avec madame Sylvie SALLE pour programmer une commission Administration générale. Cela sera abordé le vendredi matin suivant. De même, une commission communication et culture sera organisée prochainement. Normalement, un calendrier sera diffusé vendredi 6 octobre.

Concernant les conseils, madame la Maire dit qu'elle pourra donner une date mais sans être certaine de pouvoir la respecter, notamment en cas de demande expresse de la Préfecture. Elle souhaiterait disposer d'un calendrier affiné pour programmer les prochains conseils à venir. En cas de réponse rapide, elle pourra caler des dates sur 6 mois, sauf urgence. Lorsque la Préfecture formule des demandes, bien évidemment madame la Maire de faire y répond.

Fin de séance : 19H36

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE : date non encore définie

Fait à Moulton-Chicheboville, le

Christel POIROT

Secrétaire de séance

Isabelle NEZET

Secrétaire de séance

Coralie ARRUEGO

Maire de Moulton-Chicheboville

Mairie de MOULT-CHICHE
6 Rue Pierre Cingal – 14370 Moulton-Chicheboville
Courriel : contact@mairie-mc.fr - Site internet : www.mairie-mc.fr

